



## HALO À L'EAU

### BILAN DE LA CAMPAGNE 2024 DE REPÉRAGE DES ÉCLAIRAGES IMPACTANT LE LAC D'ANNECY

#### PRINCIPE ET ENJEUX

Le lac d'Annecy et son rivage offrent des milieux privilégiés (habitat, axe de déplacement) pour de nombreuses espèces animales, dont beaucoup sont particulièrement actives à la nuit tombée : chauve-souris, amphibiens, poissons, plancton, oiseaux en migration... Or, les lumières artificielles engendrent d'importants impacts sur le vivant : modifications comportementales, perturbation des rythmes biologiques, changement des interactions entre individus... **A ce titre, l'arrêté du 27 décembre 2018 interdit tout éclairage direct des plans d'eau et cours d'eau depuis le 1er janvier 2020.**

Pour mieux appréhender l'ampleur de cette problématique, FNE Haute-Savoie a proposé en 2024 au Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) une campagne participative baptisée « Halo à l'eau », visant à repérer les éclairages impactant les rivages du lac, ainsi que certaines portions de cours d'eau attenants sur les communes de Doussard et Annecy.

Cette opération a bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi que d'un appui technique du Syane et des communes concernées.



De nombreuses espèces de zooplancton ont tendance à rester en profondeur durant la journée (à l'obscurité et à l'abri des prédateurs) et à remonter vers la surface durant la nuit pour se nourrir de phytoplancton et de micro-algues. Exposé à un éclairage artificiel, le zooplancton limite l'amplitude de ses migrations verticales quotidiennes. Moins de zooplancton, c'est moins de ressources alimentaires pour les poissons, c'est aussi le risque d'une prolifération du phytoplancton et des micro-algues... un bouleversement de tout l'écosystème !

#### MISE EN OEUVRE

3 soirées participatives de prospection ont été organisées les 20 septembre, 4 octobre et 11 octobre 2024. Grâce au relai des communes et à la mobilisation du réseau de FNE74, ces soirées ont permis de rassembler 44 personnes (citoyens, techniciens de collectivités, membre des conseils de quartiers d'Annecy...)

Les rivages ciblés ont été parcourus en groupe, avec pour objectif de repérer à la fois les secteurs fortement éclairés, mais aussi les zones restées jusqu'à présent relativement préservées de la pollution lumineuse. Pour cela, chaque éclairage en bordure du lac ou de la rivière du Thiou a été localisé sur carte, diagnostiqué (type de luminaire, type d'éclairage, température de couleur, évaluation de l'impact) et photographié.

## SECTEUR DU PORT



### ① Eclairage du parking de la plage

- Luminaires vétustes (x 4) canalisant mal la lumière au sol.
- Mâts de grande hauteur > déperdition lumineuse importante.
- Température de couleur mesurée à 1800 K (lampe SHP).

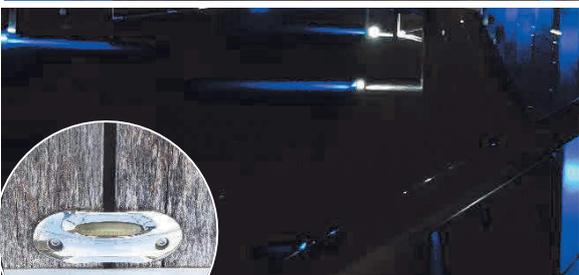
Si rénovation, choisir des luminaires plus bas et qui canalisent mieux la lumière au sol. Veiller à conserver une température de couleur aussi faible (1800-2000 K = lumière jaune orange), permettant de limiter les impacts sur le vivant.



### ② Eclairage de la promenade du port

- Luminaires récents (x 4) canalisant assez bien la lumière vers le sol.
- Forte intensité lumineuse (éclairage « comme en plein jour ») débordant sur le lac.
- Température de couleur mesurée à 3500 K (lampe LED) : lumière très blanche (fort impact sur le vivant), dont l'installation est interdite depuis 2020.

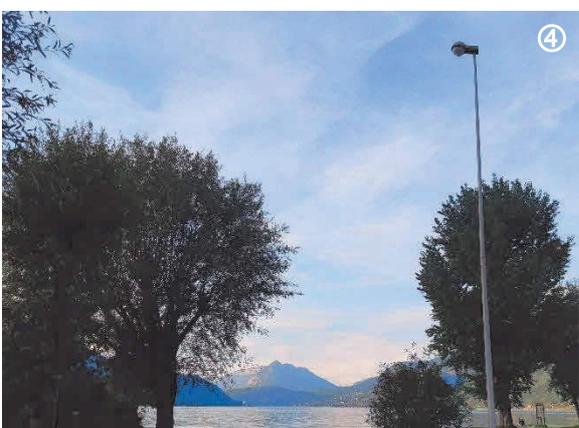
Etudier si possibilité de réglage des luminaires : baisse de l'intensité lumineuse, réduction de la température de couleur.)



### ③ Eclairages du ponton du port

- 3 bornes lumineuses avec une mauvaise canalisation de la lumière. Température de couleur mesurée à 3500 K : lumière très blanche (fort impact sur le vivant), dont l'installation est interdite depuis 2020.
- Alignement de petits luminaires LED encastrés balisant le cheminement sur le ponton. Bonne canalisation de la lumière, permettant de limiter l'éclairage du lac, mais couleur bleue et blanche (impact très fort sur le vivant).

Evaluer l'intérêt de ces éclairages (fonctionnel /esthétique ?). La durée de vie des petits luminaires encastrés est annoncée pour 7 à 10 ans : non remplacement ?

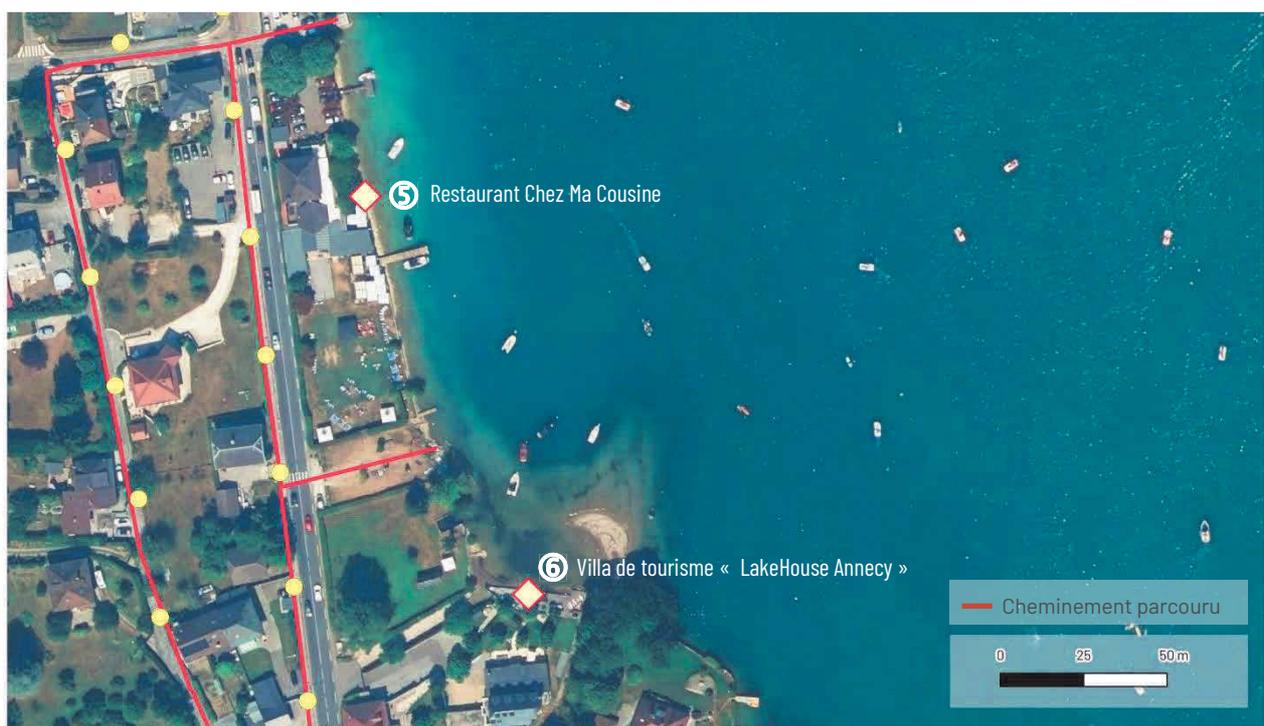


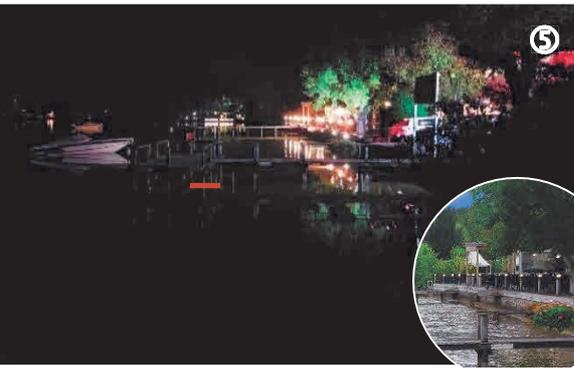
### ④ Eclairage de la plage - ETEINT LE 20/09/2024

- Luminaires vétustes (x 2) canalisant mal la lumière au sol.
- Mâts de grande hauteur > déperdition lumineuse importante. (même type de luminaires que sur le parking de la plage)

Déposer ces luminaires qui n'ont à priori pas réellement d'intérêt fonctionnel et qui pourraient impacter la Réserve Naturelle du Bout du Lac voisine.

## SECTEUR BOUT DU LAC – RIVE OUEST





### ⑤ Eclairage de la terrasse du restaurant Chez Ma Cousine

- Alignement de petites bornes type « boule » (interdites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025) sur la terrasse du restaurant en bordure immédiate du lac.
- Pas d'information quant à la temporalité d'éclairage (extinction en cœur de nuit ? allumage tous les soirs ?).

Information sur la réglementation en vigueur : interdiction d'éclairage direct des plans d'eau (janvier 2020), luminaires boule à supprimer (janvier 2025). Sensibilisation aux enjeux liés à la pollution lumineuse.



### ⑥ Eclairage d'une villa privée de tourisme (LakeHouse)

- Eclairage important des espaces extérieurs donnant sur le lac (impact sur le lac + proximité du ruisseau de Bornette).
- Luminaires à priori de type boule (non observés directement, mais vus sur des photos promotionnelles), interdits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Pas d'information quant à la temporalité d'éclairage (extinction en cœur de nuit ? allumage tous les soirs ?).

Information sur la réglementation en vigueur : interdiction d'éclairage direct des plans d'eau (janvier 2020), luminaires boule à supprimer (janvier 2025). Sensibilisation aux enjeux liés à la pollution lumineuse.



## SECTEUR DE GLIERE





### ⑦ Eclairage du restaurant La Cuillère à Omble

- Alignement de luminaires en bordure de terrasse vers le lac.
- Eclairage puissant et mal canalisé (confère photo ci-contre prise depuis la rive opposée).
- Pas d'information quant à la temporalité d'éclairage (extinction en cœur de nuit ? allumage tous les soirs ?).

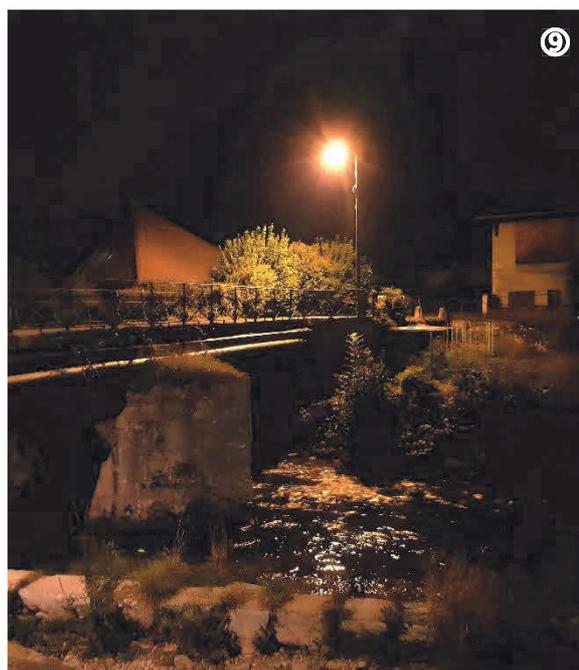
Information sur la réglementation en vigueur : interdiction d'éclairage direct des plans d'eau (janvier 2020). Sensibilisation aux enjeux liés à la pollution lumineuse.



### ⑧ Eclairage public de la voirie

- Alignement de luminaires récents canalisant bien la lumière au sol. Incidence relativement limitée sur le lac.

## SECTEUR DU PONT DE VERTHIER



### ⑨ Eclairage du pont de Verthier

- 2 luminaires assez vétustes de part et d'autre du pont canalisant mal la lumière au sol.
- Mâts de grande hauteur > déperdition lumineuse importante vers le cours d'eau (cf photo).
- Température de couleur mesurée à 2400 K (lampe SHP).
- Présence de spots (éclairage de mise en valeur) non allumés.

Si rénovation, éloigner les luminaires des bords du cours d'eau. Choisir des luminaires plus bas qui canalisent mieux la lumière (installation de coupe-flux). Conserver une température de couleur aussi faible (lumière jaune orange), permettant de limiter les impacts sur le vivant. Supprimer les anciens spots (aujourd'hui éteints).



Janvier 2025 - FNE74

Rédaction : Christine Gur, Crédits photographiques : FNE74, Thomas Martin, Marion Celda

Un grand merci à l'ensemble des participants aux soirées de prospection, au Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, aux communes d'Annecy et de Doussard ainsi qu'au Syane.

Avec le soutien de :

